

## ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise

**RMS** à la date du **18 novembre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse <https://data.inpi.fr>

### Identité de l'entreprise

Dénomination :	<b>RMS</b>
SIREN (siège) :	829 127 737
Date d'immatriculation au RNE :	27/04/2017
Début d'activité :	20/04/2017
Date de fin de la personne morale :	26/04/2116
:	
Date de clôture :	31/12
Date de la première clôture :	31/12/2017
Nature de l'activité principale :	Commerciale, Libérale non réglementée
Forme juridique :	SAS, société par actions simplifiée
Activités principales de l'objet social :	La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meublés ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.
Code APE :	8010Z - Activités de sécurité privée
Capital social :	50000 EUR
Adresse du siège :	25 BIS RUE DE L'INDEPENDANCE 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE FRANCE
Données validées issues du Guichet unique	

---

### Gestion et Direction

Dénomination :	MASHHADI HOLDING
Qualité :	Président de SAS

SIREN : 942 941 501

Forme juridique : SASU, Société par actions simplifiée unipersonnelle

Adresse : 25 Rue DE L'INDEPENDANCE 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

---

## Établissements (1)

Type d'établissement : Siège et principal

Date début d'activité : 20/04/2017

Siret : 82912773700015

Nom commercial : RMS

Code APE : 8010Z - Activités de sécurité privée

Origine du fonds : Création

Nature de l'établissement : Commerciale, Libérale non réglementée

Activité principale : La surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meublés ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Adresse : 25 BIS RUE DE L'INDEPENDANCE  
94500 , CHAMPIGNY-SUR-MARNE - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---

## Observations

Observation n°46520 du 27/04/2017

En application de l'article R 123-96 du code de commerce, l'activité de surveillance et gardiennage est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.

---